

Le Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ) est la 3^{ème} instance régionale : c'est un espace de concertation et de co-construction qui permet aux jeunes du Centre-Val de Loire de participer concrètement à la vie démocratique.

Le CRJ : porte-voix des jeunes de la Région

Le CRJ permet à des jeunes volontaires d'être les **porte-voix de la jeunesse en Centre-Val de Loire** et de participer activement à l'élaboration des politiques régionales, dans des domaines très variés : emploi, environnement, orientation et formation, culture, égalité, transports ...

Les objectifs du CRJ :

1 - Être un **espace d'éducation à la citoyenneté active**

Lieu d'acquisition de connaissances, de compétences et de savoir-être, le CRJ est un dispositif de développement d'une citoyenneté active et de socialisation politique (développement de l'esprit critique, ouverture culturelle, apprentissage du fonctionnement d'une collectivité, etc).

2 - Être un **espace de chambre d'écho avec des membres « porte-voix »**

En tant que chambre d'écho, le CRJ constitue une instance de participation active et représentante des jeunes, en capacité de proposer des temps de débat ou discussions et de retransmettre les problématiques des jeunes aux élu·es et acteur·rices des territoires. L'instance est identifiée comme partenaire actif dans l'écosystème des acteurs jeunesse.

3- Être un **espace de contribution aux politiques régionales**

En tant que 3^{ème} assemblée consultative régionale, le CRJ travaille sur des sujets resserrés en nombre et clairement identifiés avec les élu·es de la Région pour améliorer le quotidien de la jeunesse et prendre en compte de manière transversales les enjeux de la politique jeunesse. Les avis et contributions des membres du CRJ participent à la définition de l'action publique régionale.



Un **appel à candidatures** est proposé chaque année pour renouveler partiellement le CRJ. Après acte de candidature, les membres sont désigné·es par tirage au sort pour un **mandat bénévole de 1 an renouvelable**. Le statut des jeunes au sein de l'instance est un statut de membre du CRJ, sur nomination du Président du Conseil Régional.

La composition du CRJ :

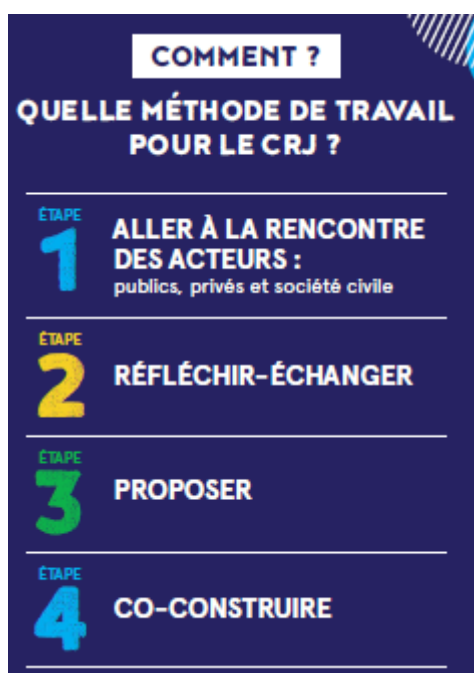
Le CRJ est une **instance apolitique** qui rassemble **77 jeunes, âgés de 15 à 29 ans** et venu-es des six départements de la Région.

Sa composition respecte la **parité** et l'**intégration des personnes non binaires**, tout comme la **représentation sociologique la plus diversifiée de la jeunesse** :

- **Formation initiale** (lycéen·nes et apprenti·es)
- **Vie étudiante**
- **Vie active** (stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en recherche d'emploi, entrepreneur·es, salarié·es, volontaire en service civique, etc.)



L'action & le rôle de ses membres :



Parmi les membres du CRJ, les **membres du bureau** font le lien avec les commissions thématiques, contribuent à la communication du CRJ et élaborent le budget autonome du CRJ.

Un **binôme paritaire de co-présidence** représente le CRJ lors d'événements divers, veille au bon déroulement des réunions et impulse la dynamique des travaux.

Au cours de leur mandat, les membres du CRJ sont ainsi amené-es à :

- s'exprimer collectivement lors de consultations ou panels de prise de décisions régionales
- co-rédiger des avis ou contributions à l'occasion de saisine ou d'auto-saisine de l'instance sur des sujets de la politique régionale ayant un lien avec la jeunesse
- participer au suivi et à l'évaluation de certaines mesures régionales en faveur de la jeunesse
- mettre en place d'actions et projets collectifs ;
- représenter le CRJ à l'occasion de réunions, comités de pilotage, jurys, salons ou événements à destination de la jeunesse.

Le fonctionnement de l'instance :

Afin de renforcer l'autonomie du CRJ et d'encourager l'exercice démocratique par ses membres, trois documents socles sont élaborés : le **Règlement Cadre** ; la **Charte de valeurs** ; le **Règlement Intérieur**.

Les membres se réunissent en **séance plénière 1 samedi par mois** pour débattre et échanger avec des intervenant·es extérieur·es (élu·es, associations, etc.) et lors de **2 weekends** (week-end de cohésion et de formation et week-end bilan) .

La **feuille de route**, votée annuellement par les membres, permet de définir les axes de travail de l'instance et les commissions, dont les séances de travail sont fixées à l'initiative des membres. Chaque membre choisit ensuite de s'investir dans au moins une des commissions.

Le CRJ est doté d'un **budget annuel autonome** destiné à financer les actions des membres et leurs formations. La Région prend en charge les frais de déplacement des membres.

Les membres sont épaulé-es au quotidien par le **secrétariat général du CRJ** dans l'organisation, l'administration et la mise en œuvre des actions, des formations, etc, sous l'**impulsion politique des élu·es en charge du CRJ**.

Courriel : crj@centrevaldeloire.fr

Actus -Travaux -lettre d'infos sur : https://linktr.ee/CRJ_Centre_VDL

